



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N°28 - 8 JUILLET 2021

# LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS  
À L'ÉCONOMIE TRICOLORE



## ENTREPRISE LAURÉATE DU GUICHET «INDUSTRIE DU FUTUR»



Natacha Vieille, sous-préfète à la relance et Natacha Piot, dirigeante de l'entreprise CITA PRODUCTION (Lamarche-Sur-Saône).

Natacha Vieille, sous-préfète à la relance en Bourgogne-Franche-Comté, a visité, le 29 juin 2021, l'entreprise **CITA PRODUCTION** installée à Lamarche-Sur-Saône et a remis un chèque de 29 800 euros, suite à l'appel à projet « industrie de futur ».

Cita Production produit des éléments pour l'industrie nucléaire. Les réacteurs EPR de Flamanville, Hinkley Point (Angleterre) et Taishan (Chine) intègrent des pièces sorties de l'usine spécialisée en mécanique-soudure.

**Lauréate du plan France relance** qui permettra d'acquérir une presse à commande numérique, CITA PRODUCTION compte sur la mise en chantier de nouveaux EPR en France ainsi que sur une nouvelle aide du plan de France relance pour maintenir son activité et participer à la relocalisation de l'industrie.

Natacha Vieille rappelle que le guichet industrie du futur fait partie du plan de relance industriel porté par le gouvernement :

*« avec France relance, l'ambition est d'accélérer la transformation de l'industrie française vers l'industrie du futur, en soutenant les dépenses d'investissements des PME et ETI afin de renforcer la compétitivité de l'industrie française et sa capacité à créer de l'activité et des emplois sur le territoire ».*

## 414 entreprises

en Bourgogne-Franche-Comté, ont déjà pu bénéficier de ce guichet industrie du futur, pour un montant total de subventions de l'État de près de 48 millions d'euros. En Côte-d'Or, ce sont 38 entreprises qui ont déjà bénéficié de 2,6 millions de subventions.

La plateforme est désormais en ligne sur :

[www.solutionsindustriedufutur.org](http://www.solutionsindustriedufutur.org)

Elle s'inscrit dans le cadre du projet de Comité Stratégique de filière « Solutions industrie du futur », labellisé par le Conseil National de l'Industrie le 9 avril 2021. Cette plateforme a vocation à créer un écosystème favorable à la transition des entreprises françaises vers l'industrie du futur.

# Les Actualités

## SOUTIEN AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

De nouvelles mesures d'appui aux organisations de producteurs (OP) et à leurs associations (AOP) ont été annoncées par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.



**Dotés de 6 millions d'euros,**

l'objectif de ces dispositifs est de permettre à ces structures de s'emparer pleinement des outils de la loi EGalim par le financement de formations, de matériels et de prestations de conseil et ainsi contribuer à une rémunération plus juste pour les agriculteurs

La mesure se divise en deux volets :

### 1 VOLET « FORMATION »

**2 MILLIONS**

il agit pour la montée en puissance des OP et AOP dans la négociation collective. Les cycles de formation sont d'ores et déjà ouverts pour les filières d'élevage et sont opérés par des organismes sélectionnés par VIVEA (fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole) et OCAPIAT (opérateur de compétences) ;

### 2 VOLET « INVESTISSEMENTS »

**4 MILLIONS**

encourage le financement de systèmes d'informations adaptés et/ou des prestations de conseils externes (appui juridique par exemple). Par ce soutien, l'objectif est d'appuyer les organisations de producteurs existantes pour optimiser les outils prévus par la loi Egalim, encourager leur structuration et, à terme, soutenir le développement de nouvelles AOP. Ces dernières permettront de concentrer l'offre et de peser davantage dans les négociations commerciales. Ce guichet est piloté par FranceAgriMer et sera accessible dès le 26 mai 2021. Les dossiers complets déposés seront traités au fil de l'eau.



Plus d'informations sur :

<https://www.franceagrimer.fr/>

## ÉVOLUTION DE LA PRIME A LA CONVERSION AU 1ER JUILLET

La prime à la conversion constitue une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule peu polluant, en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule polluant.

Au 1er juillet, cette mesure importante pour les usagers évolue : désormais, la prime à la conversion ne sera plus seulement versée pour les modèles thermiques Crit'Air 2, **mais elle englobera également tous les diesel.**



Le dispositif, cumulable avec le bonus écologique, s'adresse à tous les professionnels qui souhaitent renouveler leur flotte en faveur de véhicules peu polluants.

La demande de prime peut se faire, soit via un concessionnaire qui vous avance le montant de l'aide, soit directement sur le site dédié à la prime à la conversion.

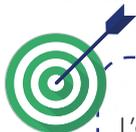
**Pour tester votre éligibilité au dispositif, rendez-vous sur**

<https://www.franceagrimer.fr/>

## DÉCARBONATION

### ÉLARGISSEMENT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES AU «GUICHET DÉCARBONATION»

Le périmètre du guichet de subvention destiné à aider les entreprises industrielles à s'équiper pour améliorer leur efficacité énergétique a été élargi.



L'objectif de ce dispositif porté par l'Agence de Services et de Paiements (ASP) depuis novembre 2020 est de permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles d'obtenir simplement des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique, d'une valeur de moins de 3 millions d'euros.



#### 4 nouvelles catégories de matériels sont désormais éligibles :

- Les fours industriels électriques en remplacement d'un four à combustion fossile ;
- Les systèmes permettant la réduction des pertes thermiques sur les réseaux de fluides caloporteur ou frigoporteur, tels par exemple que le calorifugeage ;
- Les matériels permettant le raccordement à un réseau de chaleur ou de froid alimenté à 60 % par des énergies renouvelables et de récupération ;
- Les systèmes de réduction de la consommation énergétique par la mise sous vide.

Les candidatures peuvent être transmises à l'adresse :



[industrieEE-decarbonation@asp-public.fr](mailto:industrieEE-decarbonation@asp-public.fr)

en utilisant le formulaire disponible sur

[www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle](https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle)

## APPEL A PROJET

### ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'AGROÉCOLOGIE

AAP mis en place par Bpifrance avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation;

#### OBJECTIFS :

Accompagner des entreprises dynamiques de l'Agroécologie, contributrices à la transition écologique et énergétique de l'agriculture, pour accélérer leur dynamique de croissance.

#### BÉNÉFICIAIRES :

**Fabricants et distributeurs d'agroéquipements** qui contribuent à la transition écologique ou avec un projet de transition agroécologique

**Spécialistes du biocontrôle** et autres bio-intrants

**Entreprises développant des logiciels** ou hardware pour l'agriculture de précision

**Entreprises de transformation** de produits végétaux en protéines et filière nouvelles ressources comme les protéines d'algues et d'insectes et levures.

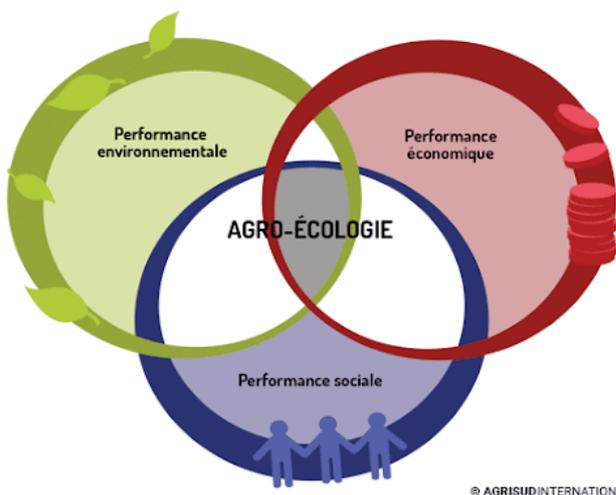
#### PROJETS ATTENDUS :

**Maîtriser l'évolution de son modèle économique** pour faire face à une concurrence accrue, partager ses expériences issues des crises économiques et sanitaires et tirer parti des dispositifs de soutien public,

**Améliorer la performance et la personnalisation des solutions** à destination des exploitations agricoles grâce aux nouvelles technologies et à la mobilisation d'un écosystème local, tout en prenant en compte les enjeux écologiques et réglementaires ;

**Développer et valoriser** une offre de qualité compatible avec les exigences d'un marché en tension sur les prix et promouvoir l'efficacité d'une offre durable.

**Développer, consolider** un positionnement à l'international



Dossiers à déposer **avant le 1er février 2022**

Plus d'informations sur le site :

[www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Candidatez-a-l-Accelerateur-Agroecologie-52344](http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Candidatez-a-l-Accelerateur-Agroecologie-52344)

# SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES ENTREPRISES

## APPEL A PROJETS BCIAT

AAP mis en place par l'ADEME, pour les entreprises du secteur industriel, agricole, et tertiaire privé.

### OBJECTIFS :

Favoriser les actions d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables et de récupération.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Les installations devront se situer sur le territoire national (DROM-COM inclus).



### PROJETS ATTENDUS :

**Une aide au fonctionnement** réservée aux projets biomasse supérieurs à 12 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières.

**Aide à l'investissement** dans les installations assurant une production énergétique annuelle supérieure à 12 000 MWh/an, à partir de biomasse, couplées ou non à d'autres énergies renouvelables ou de récupération ;

Plus d'informations sur le site :

Dossiers à déposer **avant le 14 octobre 2021**

[www.aides-entreprises.fr/aide/6265](http://www.aides-entreprises.fr/aide/6265)

## LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DES PERSONNES VULNÉRABLES

L'association FRIP'VIE situé à Grand Charmont dans le DOUBS (25) a bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'appel à projet de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté du plan France relance.

Cette association qui accompagne les personnes en grande précarité met en place un dispositif original pour mieux faire connaître les produits locaux, apprendre à les cuisiner et ainsi manger «à moindre coût». Ce projet est réalisé avec l'appui du CFA .



A cette occasion, le haut commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté, Maurice Tubul, a remis un chèque de 68 000 euros à l'association, permettant aux familles les plus modestes d'acheter à bas prix des vêtements.

De gauche à droite :

- Denis SOMMER, député
- Xavier BRAHIER, président association
- Sabah MAHIDDINE, directrice de l'association

- Fabrice PIGUET, CFA
- Jean Paul MUNNIER, maire de Grand Charmont
- Maurice TUBUL, haut commissaire à la lutte contre la pauvreté



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

[planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*